Image not found or type unknown

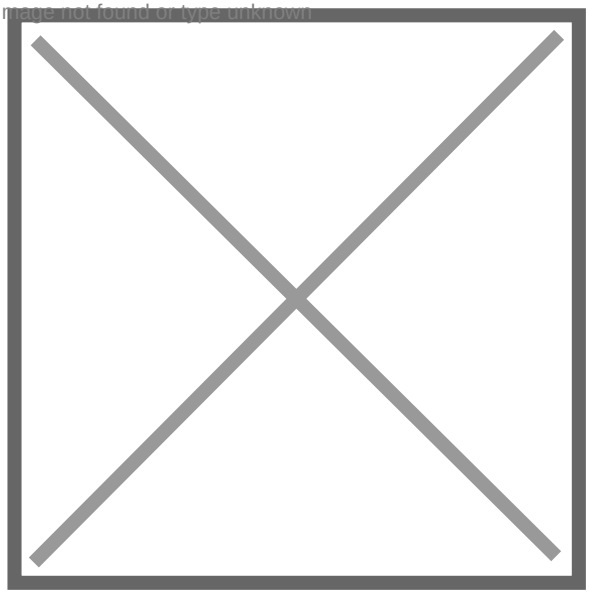

Problème de retour de caution

Par **chounouille_old**, le **03/09/2007** à **09:40**

bonjour,

an date du 28 juillet, j'ai signé un état des lieux de sortie avec ma propriétaire, je précise que j'y habitait depuis 3 ans et que nous étions les 1er occupants de ce logement neuf.
nus n'avons pas eu d'exemplaire de l'état des lieux ce jour là , mais nous venons de le recevoir 1 mois après la signature y figure ma signature mais pas celle du propriétaire, nous soupconnons également des rajouts sur cet état des lieux.
est ce que cet état des lieux non signé par le propriétaire est valable juridiquement?
à l'état des lieux, la propriétaire a noté chaque détail, allant meme jusqu'à ouvrir les placards de la cuisine pour noter des soit disant "eclats" dans les meubles, sur l'état des lieux chaque trou rebouché est noté, sont notés également des "traces sur les murs ", et surtout "traces derrière le frigo" , figurent également 2 minuscules éclats sur le carrelage de la cuisine , il est également noté "trous de clous" (nous avons pris soin d'utiliser des minuscules clous pour accrocher nos tableaux afin de ne pas abimer les murs),
elle nous reproche également d'avoir fait des trous dans le plafond pour y accrocher des luminaires (trous rebouchés à notre départ)l'appartement a été utilisé de manière normale et il est evident qu'au bout de 3 ans il n'est plus totalement neuf.

nous estimons avoir utilisé le logement normalement en respectant les lieux et en faisant très attention mais nous n'allions pas nous priver de luminaires!!!
actuellement, la propriétaire nous retire 200 euros sur le dépot de garantie pour "dégradations constatées" sur l'état des lieux alors que l'appartement a été rendu impéccable, je pense que des trous de clou et des trous rebouchés ne justifient pas 200 euros de retenues.

quels sont nos recours??nous avons lu que nous sommes en droit de demander des factures pour justifier la retenue car nous estimons cela abusif, et je tiens à préciser que ma propriétaire a très mal pris notre départ et qu'elle tente par tous les moyens de s'occtroyer

une sorte de préjudice moral en retirant 200 euros , l'appartement étant impéccable elle cherche par tous les moyens à garder de l'argent, car elle n'a pas retrouvé de locataire et a été obligée de vendre son logement , en remboursant les credits d'impots dont 'elle beneficiait.
d'avance merci pour votre réponse,
bien cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés